



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

LOIRET

# Sollicitez l'assistance de nos équipes de spécialistes !

(Vu la circulaire du 30 mai 1997 relative au fonctionnement des centres de formalités des entreprises)

**Vous souhaitez bénéficier d'une véritable assistance\* pour réaliser vos formalités**

\*assistance autre que celle qui relève des attributions légales des professionnels du droit

- ✓ Un **gain de temps**.
- ✓ Des **échanges** directs avec un spécialiste.
- ✓ Une **analyse personnalisée** sur la qualité du remplissage de votre déclaration.
- ✓ Des **informations claires** sur des renseignements à déclarer notamment fiscaux et sociaux.
- ✓ Des **informations actualisées** sur la qualification professionnelle requise pour certaines activités.
- ✓ Une **vérification** de la cohérence, avec correction éventuelle, de votre déclaration par rapport à votre situation.
- ✓ Attribution du n° SIREN en ligne si techniquement possible.

Je soussigné(e) :

sollicite l'assistance aux formalités et je joins ce jour le règlement de  € pour la prestation choisie  
(voir détail des tarifs au verso).

Le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) est chargé, à titre gracieux, de :

- recevoir vos déclarations dûment remplies ainsi que les pièces justificatives ou actes qui les accompagnent,
- délivrer un récépissé pour votre déclaration,
- informer lorsque votre dossier est incomplet,
- transmettre vos déclarations ainsi que les pièces annexes aux organismes obligatoires concernés.

A

, le

Bon pour accord (signature)



Si vous souhaitez bénéficier d'une assistance plus complète lors d'un rendez-vous,  
merci de nous contacter au 02 38 68 08 68.



«Les récépissés de déclaration et demande de pièces complémentaires vous seront transmis par mail sauf avis contraire»



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

LOIRET

## Détail des prestations

### FRAIS D'ASSISTANCE AUX FORMALITÉS

(Immatriculation / modification / radiation)

MICRO  
ENTREPRISES

ENTREPRISES  
INDIVIDUELLES

SOCIÉTÉS

Cochez la case correspondante

**IMMATRICULATION<sup>(1)</sup>**

**MODIFICATION**

Frais d'assistance immatriculation en RDV individuel	80,00 €	80,00 €	100,00 €
Frais d'assistance modification en RDV individuel	70,00 €	70,00 €	80,00 €
Assistance simple immatriculation hors RDV	70,00 €	70,00 €	100,00 €
Assistance simple modification hors RDV	70,00 €	70,00 €	80,00 €
Assistance simple n'impactant pas le RM	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Assistance en ligne, déclaration Internet	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Assistance en RDV collectif	60,00 €	-	-

**RADIATION**

Frais d'assistance à la formalité	25,00 €	25,00 €	25,00 €
-----------------------------------	---------	---------	---------

**Les tarifs ci-dessus ne comprennent pas le montant du droit fixe à acquitter pour le répertoire des métiers<sup>(2)</sup> :**  
nous consulter pour les connaître.

(article 89 de la loi 97-1269 du 30 décembre 1997)

**Pensez à cumuler les montants pour votre règlement.**

<sup>(1)</sup> dont transfert inter-départemental.

<sup>(2)</sup> Les micro-entreprises sont exonérées de ce droit.

Lors du rendez-vous individuel, nous saisissons pour vous la déclaration et vous assurons un accompagnement personnalisé



«Les récépissés de déclaration et demande de pièces complémentaires vous seront transmis par mail sauf avis contraire»